



# Conseil municipal du 19 décembre 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** J-Pierre. CHARTON, Guy LAURENT, Jeannine LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, J-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Hervé MILLOT.

**Absents excusés :** S. DUCUGNON (procuration à J. LEBAIL), A. GARNIER (procuration à E. LAVRUT), P. MIGNOT (procuration à D. MICHAUD) A. TERRIER (procuration à H. MILLOT), A. CARO.

**Secrétaire de séance :** Guy LAURENT

**Présents : 10 - Votants : 14**

*(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)*

## Finances

Tarifs communaux 2019 : Identiques à ceux de 2018, voici ce qui a changé :

### Utilisation de la salle des fêtes

#### Association de la Commune :

Chaque association de la commune pourra bénéficier

d'une gratuité annuelle le week-end pour une manifestation à but lucratif

d'une gratuité le vendredi de préférence pour une section ou pour une activité pour présenter un spectacle ou une activité culturelle.

La mise à disposition à titre gratuit sera consentie selon un calendrier défini en commission.

Toute **demande hors calendrier** sera étudiée par le Bureau Municipal qui décidera de la gratuité ou non. En cas de refus de la gratuité, une somme forfaitaire de **100.00 €** sera demandée **par jour d'occupation**.

Si une association annule une réservation **moins de 2 mois** avant la date de la manifestation, **un dédit de 100 €** sera appliquée. Un règlement précise les modalités pratiques de la location.

### Salle André SEGUIN : Tarifs de location à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019 (date de la réservation) en € TTC

Salle André SEGUIN : Location du lundi au jeudi exclusivement		Habitants la commune	Personnes extérieures	
Petite salle + kitchenette		1/2 journée	80 €	100 €
Ménage	Effectué par les employés municipaux en cas de nettoyage insuffisant	l'heure	35 €	
Clés	Perte d'une clé	la clé	150 €	

#### Conditions de location :

La location est réservée à des manifestations sans repas chauds (réunions, pots divers, etc...).

- Aucune vaisselle n'est mise à disposition.

- Toute demande de location sera étudiée par le Bureau Municipal qui décidera ou refusera la location ainsi que la mise ou non à disposition du matériel vidéo ou sono.

#### Caution – Paiement :

Les clés seront remises après l'état des lieux initial contre un chèque de caution de **250 €**

#### • Budget Commune - Décision modificative n°1 :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision modificative afin de payer une facture du SIDEC concernant les infrastructures téléphoniques du Gai Logis

Augmentation des crédits :	D 2041582	Subvention d'équipement versées	5 620.00 €
Diminution des crédits :	D 020	Dépenses imprévues d'investissement	5 620.00 €

## Assainissement

#### • Surtaxe assainissement 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire évoluer le tarif de l'eau et de laisser la surtaxe d'assainissement à 2.19 € par m<sup>3</sup>.

Le tarif de l'abonnement au compteur reste aussi à 25,00 € par semestre.

**Vote : Unanimité**

## Bâtiments

### • ERP

#### Travaux d'accessibilité salle des fêtes et salle babet - Plan de financement - Demande de subvention DETR 2019

##### La Salle des Fêtes :

- Mise en place d'une main courante et d'une bande guidage de la place PMR (*Personnes à Mobilité Réduite*) à l'entrée
- Changement du bloc porte de l'entrée de la grande salle
- Modification du meuble bar pour accès PMR
- Déplacement d'une cloison pour obtenir un rayon de giration dans le couloir d'accès aux toilettes PMR
- Mise en place d'un éclairage à détection cellule dans les toilettes PMR

##### La salle Babet :

- Pose d'une main courante dans l'escalier, pose de nez de marche texturés, mise en contraste première et dernière marche, pose de bande d'éveil à la vigilance dernière marche et paliers intermédiaires
- Changement du bloc porte du sanitaire
- Mise en contraste de la poutre dans l'escalier
- Mise en place d'une bande guidage de la place PMR à l'escalier d'accès

#### Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble du projet s'établit comme suit :

Dépenses H.T.					Recettes H.T.		
Salle des fêtes	Menuiseries intérieures bois	3 022,50€	Carrelage faïence	5 600,00€	10 232,50€	DETR (40% des travaux et honoraires exigibles)  Fonds propres	9 171,69€   13 757,54€
	Cloisons-Peintures-Isolation	1 110,00€	Electricité	500,00€			
Salle BABET	Menuiseries intérieures bois	1 946,50€	Carrelage faïence	3 924,10€	7 749,30€		
	Cloisons-Peintures-Isolation	1 028,70€	Electricité	850,00€			
Sous total travaux					17 981,80€		
Divers (10% travaux)					1 798,18€		
<b>TOTAL TRAVAUX</b>					<b>19 777,98€</b>		
Maîtrise d'œuvre	Diagnostic d'accessibilité et dossiers Ad'AP (2/8)			777,25€	3 149,25€		
	Maîtrise d'œuvre			1 375,00€			
	Economiste			1 000,00€			
<b>TOTAL</b>					<b>22 929,23€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 929,23€</b>

Le conseil municipal sollicite pour les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes et de la salle Babet l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Vote : Pour 11 – 1 Contre – 2 Abstentions

## Voirie - Réseaux

### • SIDECE

#### Travaux d'effacement de l'éclairage public et des réseaux de communication rue de Damparis, rue de l'Église et rue de la République.

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDECE) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération :

#### Effacement Rue de Damparis, Rue de l'Eglise et Rue de la République

Nature des travaux	Montant de l'opération	Participations	Montant SIDECE	Participation collective	Avance de la collectivité sur participation
Réseaux électrique	<b>116 703,35 €</b> Plafonné à 70 000,00 HT	<b>ERDF : 28 000,00 €</b> TVA Récupérable : 18 159,02	<b>25 690,00 €</b>	<b>44 854,33 €</b>	<b>35 880,00 €</b>
Eclairage public	<b>29 946,77 €</b> Plafonné à 15 120,00 €	-	<b>3 780,00 €</b>	<b>26 166,77 €</b>	<b>20 930,00 €</b>
Infrastruture téléphonique	<b>33 365,47</b> Plafonné à 16 800,00 €	-	<b>3 360,00 €</b>	<b>30 005,47 €</b>	<b>24 000,00 €</b>
<b>Montant total</b>	<b>180 015,59</b>	-	<b>32 830,00 €</b>	<b>101 026,57 €</b>	<b>80 810,00 €</b>

Vote: Unanimité

## Urbanisme - Développement économique

- **PLUi** : *Monsieur le Maire présente le futur zonage, le règlement et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation.*

- **S.P.L. Grand Dole Développement 39** : *Désignation d'un représentant.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne **MICHAUD Dominique** comme représentant de la Commune de CHAMPVANS au sein de la S.P.L. Grand Dole Développement 39. Vote : Unanimité

- **Acquisition des parcelles AB 111 & AB 112 – Emplacement Réservé n°3 – Rue de Dole**

Le Maire expose aux membres du Conseil que les parcelles AB 111 et AB 112 présentent un réel intérêt pour l'aménagement futur du village. En effet, ces parcelles sont classées en emplacement réservé (n°3) dans le Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir réaliser une liaison entre les rues de Dole et de Foucherans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les parcelles AB 111 d'une surface de 558 m<sup>2</sup> et AB 112 d'une surface de 233 m<sup>2</sup> appartenant aux héritiers de Mme ROUBLIN Odette épouse BONGAIN pour un montant de 30 000 €.

Vote : Unanimité

- **Monsieur le Maire présente le projet de carrefour rue de Dole donnant accès au futur lotissement Jardins Fontaine et l'investissement foncier qui en découle**

- **Acquisition de la parcelle ZD 496**

Le Maire expose aux membres du Conseil que la parcelle ZD 496 présente un réel intérêt pour les aménagements prévus afin de permettre de créer l'accès au futur quartier des Jardins Fontaines.

La propriété acquise sera scindée en deux parcelles, l'une sera conservée par la Commune pour la création de l'accès, l'autre sur laquelle est sise la maison d'habitation sera revendue à un tiers.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir la parcelle cadastrée **ZD 496** (anciennement ZD 167 et ZD 182) d'une surface de **1 301 m<sup>2</sup>** appartenant aux héritiers de M. et Mme BONGAIN Michel pour un montant de **130 000 €**.

Vote : Unanimité

- **Acquisition des parcelles ZD 162 & ZD 165**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les biens suivants appartenant aux héritiers de Mme POLITANO Andrée :

- une parcelle sur laquelle est sise une maison d'habitation issue de la parcelle cadastrée **ZD 165** d'une surface **d'environ 1 203 m<sup>2</sup>**
- la parcelle cadastrée **ZD 162** d'une surface de **800 m<sup>2</sup>**

l'ensemble pour un montant total de **123 200 € environ** (sous réserve des surfaces définitives délimitées par le géomètre pour la parcelle issue de la ZD 125).

Vote : Unanimité

## Forêt

- **Renouvellement de la certification de la gestion durable**

Le Maire rappelle que la Commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Bourgogne Franche-Comté.

Conformément aux statuts de PEFC BFC, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler son adhésion.

**Le coût pour la Commune pour 5 ans est de 0.65 €/ha, soit 738 ha 65a X 0.65 € = 480.12 €**

Vote : Unanimité

## Personnel

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que deux postes figurant au tableau des effectifs ne sont plus occupés depuis plusieurs années, il convient donc de les supprimer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ⇒ la **suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet pour 13.5/35<sup>ème</sup>** à la date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- ⇒ la **suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet pour 12/35<sup>ème</sup>** à la date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Vote : Unanimité

## Information & divers

Un groupe de travail est constitué pour mettre en place le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui vise à sécuriser les bâtiments et plus particulièrement les écoles.

Il est constitué de : D. MICHAUD, J.P. CHARTON, G. LAURENT, T. MADER, P. MIGNOT